

Administration générale et finances  
Sécurité publique  
Culture, sports, patrimoine  
Travaux  
Enfance, jeunesse et éducation  
Sécurité sociale et environnement  
Services industriels

## MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN VILLE DE LAUSANNE (AGENDA 21)

### 6e PARTIE : Économie

*Rapport-préavis N° 2005/53*

Lausanne, le 1<sup>er</sup> septembre 2005

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

#### 1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis et les préavis liés, la Municipalité définit ses options en matière de développement durable dans les domaines de l'économie. Pour ce faire, elle analyse les possibilités d'intervention en matière communale et les différents paramètres sur lesquels l'exécutif de notre ville peut avoir une véritable action en matière économique. Les préavis liés sont le préavis "3000 logements" (leader SSE) récemment adopté (2005/45), Sécurité (leader Sécurité publique) et Propreté (leader Travaux) à venir d'ici la fin de l'année.

Enfin, la Municipalité répond à la motion Bourquin<sup>1</sup> sur le marketing urbain et à un certain nombre de propositions issues des groupes de consensus de Quartiers 21.

---

<sup>1</sup> BCC 2002, T. I, pp. 799 ss.

## Table des matières

<b>1. Objet du rapport-préavis .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Économie .....</b>	<b>4</b>
2.1 <i>Quelques questions ouvertes.....</i>	<i>4</i>
2.2 <i>Situation économique du marché lausannois .....</i>	<i>5</i>
2.3 <i>Particularités fiscales communales .....</i>	<i>6</i>
2.3.1 <i>Subventions et systèmes correctifs .....</i>	<i>6</i>
2.3.2 <i>Effets liés à la répartition des tâches.....</i>	<i>7</i>
2.3.3 <i>Structure des contribuables lausannois.....</i>	<i>9</i>
2.3.4 <i>Rendement fiscal par quartier et par m<sup>2</sup>.....</i>	<i>10</i>
<b>3. Implications politiques .....</b>	<b>11</b>
3.1 <i>Aspects généraux .....</i>	<i>11</i>
3.2 <i>Effets sur l'administration.....</i>	<i>12</i>
3.3 <i>Cadre et conditions de vie .....</i>	<i>12</i>
3.3.1 <i>Sécurité et propreté .....</i>	<i>12</i>
3.3.2 <i>Autres considérations.....</i>	<i>13</i>
<b>4. Tourisme et marketing urbain .....</b>	<b>14</b>
4.1 <i>Tourisme et congrès.....</i>	<i>14</i>
4.2 <i>Aspects événementiels et city manager.....</i>	<i>15</i>
4.3 <i>Marketing urbain – Réponse à la motion Bourquin .....</i>	<i>15</i>
4.4 <i>Partenariats internationaux, jumelages et réseaux de villes .....</i>	<i>16</i>
<b>5. Aide aux développements et implantations économiques .....</b>	<b>17</b>
5.1 <i>Soutien à la Fondation pour l'innovation technologique (FIT).....</i>	<i>17</i>
5.2 <i>Aide à l'implantation d'entreprises.....</i>	<i>17</i>
<b>6. Actions dans le domaine de la formation, de l'apprentissage et de la réinsertion .....</b>	<b>18</b>
6.1 <i>Rappel des actions déjà entreprises et situation générale.....</i>	<i>18</i>
6.2 <i>Projet préapprentissage.....</i>	<i>19</i>
6.3 <i>Partenariat Ville de Lausanne – SIC pour l'encouragement à la formation professionnelle.....</i>	<i>19</i>
6.4 <i>Swiss design center .....</i>	<i>20</i>
<b>7. Réponse à diverses propositions issues de Quartiers 21.....</b>	<b>20</b>
7.1 <i>Projet PA-ULVP2 : mettre en valeur la nature en ville.....</i>	<i>20</i>
7.1.1 <i>Problématique générale.....</i>	<i>21</i>
7.1.2 <i>Projets proposés.....</i>	<i>22</i>
7.2 <i>Projet PA-VEC-8 "Vie économique et culturelle : animation nocturne".....</i>	<i>22</i>
7.2.1 <i>Position de la Municipalité .....</i>	<i>22</i>

---

7.3	<i>Projet VEC-9 "Vie économique : rassembler et diffuser les ressources et les informations" .....</i>	23
<b>8.</b>	<b>Modification du règlement du fonds du développement durable.....</b>	<b>23</b>
<b>9.</b>	<b>Conclusions.....</b>	<b>24</b>

## 2. Économie

### 2.1 *Quelques questions ouvertes*

En matière économique, les vérités absolues sont souvent contredites par les faits. Dans ce domaine, si un certain nombre de règles doivent être respectées, un certain nombre d'évolutions observées durant ces dernières décennies n'étaient souvent pas prévues par les experts ou par fort peu d'entre-eux. Dans cette optique, toute analyse économique doit conserver une certaine modestie. Dans un système en grande partie globalisé où des crises mondiales peuvent avoir une influence très forte sur l'économie de l'ensemble de la planète, et où des mutations technologiques peuvent influencer l'emploi aussi bien à la hausse qu'à la baisse, les collectivités locales n'ont que des possibilités limitées d'agir. Elles peuvent certes tenter de faire les meilleurs choix accessibles à leur niveau, mais même avec une politique économique médiocre, l'on peut être sauvé par la conjoncture mondiale ou régionale, alors qu'une politique économique de grande qualité n'est pas une assurance tous risques dans le monde que nous connaissons.

Aujourd'hui, et quoi qu'en disent certains milieux, la situation fiscale de la Suisse et du canton de Vaud, le niveau élevé de formation et la grande qualité de vie qu'on y trouve permettent une implantation de sièges de sociétés internationales plus importante que jamais. Cela nous vaut d'ailleurs quelques reproches provenant d'élus de pays européens. Les négociations des bilatérales avec l'Union européenne ont à ce jour habilement préservé les avantages que la Suisse a acquis dans ce domaine. Par divers côtés la Suisse tend à se rapprocher, au niveau continental, de la situation de Monaco par rapport à la France. Savoir si un pays de 7 millions d'habitants peut durablement cultiver un créneau aussi particulier est bien sûr une des grandes interrogations de l'avenir.

Une autre question ouverte consiste à tenter d'estimer si le commerce en ligne autour d'Internet prendra des proportions suffisantes pour toucher de manière sensible certaines implantations commerciales moins virtuelles. Dans ce domaine comme dans d'autres, il est difficile de prédire quelle part de la population conservera des habitudes grégaires de consommation, consistant à se retrouver et à pouvoir toucher ou humer la marchandise dans des magasins traditionnels et quelle part de la population va, petit à petit, se faire livrer une très nette majorité de ses besoins par le commerce en ligne. Suivant l'évolution qui sera observée ces prochaines années, la politique commerciale et même la politique d'urbanisme des agglomérations pourrait s'en trouver modifiée.

Cette évolution pourrait éventuellement être amplifiée par la situation énergétique. Le pétrole à 60 dollars le baril amène à un bouleversement des techniques et attitudes énergétiques les plus rentables économiquement, ceci indépendamment des aspects environnementaux. L'amélioration du rendement des appareils mais aussi du bilan thermique des bâtiments ainsi que l'exploitation du bois et des énergies renouvelables devraient bénéficier d'un très fort développement.

Dans un domaine plus organisationnel, l'on assiste à une volonté de plus en plus exprimée au niveau du Canton et de la Confédération de favoriser aussi bien le développement des emplois que celui de l'habitat dans des zones bien équipées en transports publics, principalement dans les agglomérations. Lesdites agglomérations sont même considérées comme le principal atout économique de la Suisse pour ces prochaines années.

À titre d'exemple, le projet d'agglomération Lausanne – Morges vise, à terme, plusieurs dizaines de milliers d'habitants ou d'emplois supplémentaires, principalement dans le secteur Sébeillon – Renens. Parallèlement, dès le moment où les infrastructures de transports publics auront été rendues beaucoup plus efficaces par la mise en service du m2 et du réseau 08 des *tl* puis, dans une deuxième étape, autour du projet

d'agglomération Lausanne- Morges, la tendance à un retour d'une partie du commerce en ville tendra à croître plus rapidement.

Il faut de plus se rappeler qu'un commerce situé dans la partie centrale de la ville de Lausanne voit un nombre beaucoup plus grand de clients passer devant sa vitrine qu'une boutique située même dans le plus fréquenté des centres commerciaux de la banlieue lausannoise. Après une période difficile avec certains commerçants dans les années 1990, des collaborations fructueuses existent aujourd'hui entre la Municipalité et les représentants des associations économiques, plus particulièrement des associations de commerçants. Ce nouvel état d'esprit devrait également pouvoir faciliter le retour en ville. Le résultat dépend, comme beaucoup, de l'ensemble des conditions d'accompagnement qui pourront effectivement être mises en place.

## 2.2 *Situation économique du marché lausannois*

Après avoir fourni jusqu'à 35 % des emplois de l'ensemble du canton, la ville de Lausanne atteint aujourd'hui à peu près 30 % de ceux-ci, alors qu'elle représente environ 19 % de la population cantonale. Le tissu économique lausannois est bien diversifié et, de ce point de vue, toutes les études menées sur la région montrent une économie peu sensible à une crise majeure d'un seul des éléments du tissu économique. Par contre, et sans vouloir en tirer des conclusions générales, l'on peut observer que parmi les 175 sociétés imposées à Lausanne en 1989 pour des montants d'impôts sur les personnes morales ayant au moins une fois dépassé 50'000 francs dans les 10 ans précédents, on en retrouvait encore 70 parmi les 200 entreprises ayant dépassé au moins une fois entre 1995 et 2001 le même montant de 50'000 francs.

Bien que des équivalences ne soient pas immédiatement extrapolables sur l'ensemble de l'économie, l'on se doit de constater un assez rapide tournus des entreprises. On estime à un peu moins de 2/3 le taux de renouvellement des pourvoyeurs de l'emploi local sur une vingtaine d'années. Par ailleurs, l'on observe qu'environ 20 % des sociétés actives à Lausanne sont âgées de moins de 5 ans. Pour les raisons individuelles, cette part atteint même 25 %. À l'inverse, c'est également à peu près 25 % de l'ensemble des sociétés qui dépassent 25 ans d'âge. Enfin, la Ville de Lausanne est un peu plus dense en grandes entreprises que la moyenne nationale puisque 20 % des entreprises fournissent 80 % des emplois alors qu'au niveau national le même seuil de 20 % des entreprises ne fournit que 70 % des mêmes emplois. Tout cela signifie que le souci de la durabilité de l'emploi local n'implique pas la pérennité de l'ensemble des entreprises actives à Lausanne, mais plutôt l'existence des conditions permettant un renouvellement harmonieux du tissu économique local.

Comme l'agence Standard & Poor's s'est plu à le relever dans les commentaires pour la notation attribuée à la Ville de Lausanne, la vie économique locale et régionale est bien diversifiée avec un tissu riche de petites et moyennes entreprises ainsi que quelques centres d'excellence dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la santé tels que l'EPFL, l'UNIL, l'IMD, le CHUV, etc. De plus, quelques très grandes entreprises privées ont leur siège ou des activités importantes à Lausanne.

La bonne diversité de la vie économique locale opère de fait comme facteur d'atténuation des impacts extrêmes de la conjoncture. Dans la mesure de la disponibilité du territoire et en tenant compte également de ce fait des aspects régionaux, c'est d'une part dans le domaine de l'implantation des entreprises, en particulier des plus intéressantes au niveau fiscal, ainsi que par la préservation des principales conditions cadre aptes à promouvoir ces implantations, que les collectivités peuvent agir.

Dans le domaine des conditions cadre, la fiscalité est aujourd'hui plus favorable en Suisse que dans pratiquement n'importe quel pays européen, à l'exception de l'Irlande ou du Luxembourg. D'autre part, la stabilité du pays et la préservation de la qualité du cadre de vie et de l'environnement représentent d'autres facteurs très importants de l'attractivité économique influençant le choix de localisation des entreprises.

Enfin, l'offre de places d'accueil extrafamilial une politique culturelle de qualité et un niveau d'éducation élevé de la population font également partie des paramètres qui favorisent l'implantation d'entreprises.

Le service du développement économique de Suisse occidentale (DEWS) constate à ce propos que notre pays n'a jamais attiré autant de sièges internationaux de grandes entreprises qu'aujourd'hui. Il observe, outre les conditions fiscales compétitives et le cadre de vie que la Suisse peut offrir aux entreprises, que ce sont particulièrement la qualité des infrastructures, la main-d'œuvre multiculturelle et qualifiée ainsi que l'écoute et la disponibilité dont savent souvent faire preuve les autorités locales quant aux besoins de ces entreprises qui constituent les avantages comparatifs de notre région. Parmi la préservation des éléments dépendant des autorités locales, on trouve, outre les infrastructures déjà évoquées, la conservation du cadre de vie et de l'environnement et, partant, celle de la qualité de vie et des paysages, y compris urbains.

La capacité d'investissement de la collectivité locale est ainsi une condition nécessaire pour lui assurer les moyens d'intervention indispensables à son attractivité économique. Il s'agit certes de pouvoir assurer les flux de redistribution que les dispositions légales imposent mais, à l'inverse, des finances publiques sans marge véritable de manœuvre représentent à terme un risque évident pour l'équipement de la ville et de sa région et donc pour la durabilité économique du système, l'emploi et finalement l'avenir des prestations servies à la population.

Un domaine particulier doit encore être mis en évidence, celui du tourisme. De récentes études vaudoises ont démontré que le tourisme génère environ 4 milliards de francs, soit près de 7 % du produit intérieur brut vaudois et que la part de la seule Ville de Lausanne, bien profilée notamment dans le secteur du tourisme de congrès, représentait 34 % du total des nuitées et même 38 % du produit intérieur brut généré, soit un peu moins de 2 milliards de francs. Des réflexions au sujet d'une dynamique plus grande en matière de promotion touristique, économique et de création d'événements permettant de renforcer ledit secteur sur la région lausannoise sont développées dans d'autres chapitres de ce rapport-préavis.

Enfin, il est certain que le secteur des hautes technologies et les implantations espérées de sociétés internationales ne garantiront pas une demande de travail pouvant employer les travailleurs qui ne peuvent faire valoir des formations de pointe, sinon partiellement par les emplois dérivés. De surcroît, la crise des années 90 a contribué à concentrer dans les villes-centre la part de population active la plus exposée au chômage. La forte concurrence internationale, et notamment l'essor des géants asiatiques, laisse aussi peser des risques évidents sur l'emploi, pour cause de restructurations et de délocalisations. Ces tendances interpellent toutes les filières de la formation, y compris celle de l'apprentissage dans laquelle des nouveaux efforts sont à consentir, notamment selon des modalités proposées plus loin dans ce rapport-préavis.

### *2.3 Particularités fiscales communales*

La répartition des tâches entre les différents niveaux de collectivités a une influence importante sur les catégories de population qui génèrent des finances communales équilibrées ou, au contraire, déséquilibrées.

#### *2.3.1 Subventions et systèmes correctifs*

Divers systèmes correctifs existent aujourd'hui, il s'agit principalement des péréquations intercommunales et d'une répartition de la facture sociale basée sur des règles fines permettant une répartition plus équitable des ressources entre communes. Toutefois, ces méthodes ne peuvent pas résoudre l'ensemble des problèmes. Aujourd'hui, dans les faits, les communes sont certes responsables de leurs infrastructures, mais la nouvelle péréquation cantonale tient largement compte des charges spécifiques en matière de transports publics et de transports routiers. Elle est de ce point de vue une des plus novatrices de Suisse. Par contre, elle ne peut pas tenir compte d'autres éléments beaucoup plus structurels. Aujourd'hui, si l'on exclut le

domaine des infrastructures, on s'aperçoit que les villes interviennent bien davantage que les autres communes sur les activités subventionnées, en particulier en matière culturelle, sportive ou sociale.

L'ensemble des subventions allouées par la Municipalité représentait en 2003 un peu plus de 20 points du taux d'imposition. La moyenne dans les villes autour de 10'000 habitants oscillait entre 9 et 12 points du taux d'imposition alors que dans les petites localités, on obtenait une moyenne entre 2 et 5 points du taux d'imposition. La prise en compte du facteur population, avec une limite malheureusement fixée à 31'000 habitants, dans la péréquation intercommunale atténue certes un petit peu ces différences, mais ne résout que partiellement le problème. Pour aller plus loin, il y aurait lieu d'instaurer certains mécanismes non plus cantonaux mais régionaux de péréquation, car il est certain que, pour des institutions de ce type, la couronne d'une grande ville profite très largement des infrastructures de ladite ville avec une couverture des coûts nulle ou marginale.

D'autres éléments beaucoup plus importants interviennent dans la structure de la population. Lausanne recense près de 45 % des cas RMR et ASV du canton, ce qui implique des contribuables échappant souvent à l'impôt ou en payant des très faibles.

### 2.3.2 Effets liés à la répartition des tâches

Le volet 3 de l'Agenda 21 adopté par votre Conseil en date du 17 février 2004<sup>2</sup> a analysé la situation financière actuelle de Lausanne. Certes les actifs, si on sait les valoriser, représentent un montant plus élevé que les dettes. Néanmoins, l'évolution de ces dernières années est préoccupante. Pendant les années 50 à 80, il y a eu une croissance permanente des ressources, ce qui a conduit à développer des nouveaux régimes de redistribution en particulier dans le domaine social, puis culturel, puis enfin de la petite enfance. La crise des années 90 a, surtout pour les villes qui ont été particulièrement défavorisées, conduit à une diminution des ressources par rapport à toutes les tâches nouvelles, y compris celles résultant de transferts de la Confédération et du canton. Toutefois, comme mentionné précédemment, l'activité économique locale dépend étroitement de l'état des finances de la collectivité puisque c'est de sa capacité d'investissement propre que dépend la possibilité d'aménager convenablement le cadre de vie qui fait l'attractivité d'un site par ailleurs remarquable en opportunités éducatives, techniques et scientifiques.

L'attractivité économique de Lausanne et celle de l'ensemble de la région sont indispensables à l'ensemble du canton puisque Lausanne fournit 30 % des emplois de l'ensemble du canton, Lausanne Région 50 % et l'agglomération Lausanne – Morges près de 60 %. Toutefois, de nombreuses communes, y compris quelques-unes de l'agglomération, se sont spécialisées historiquement dans les taux d'impôt bas et l'attraction des contribuables les plus aisés. Les systèmes de péréquation mis en place récemment et la redistribution sur des critères diversifiés de la facture sociale, tenant nettement mieux compte qu'auparavant des vraies capacités et des vraies charges des communes, plus particulièrement le projet accepté en juin 2005 par le Grand Conseil vaudois, créent des pas importants dans le sens d'une meilleure reconnaissance des charges effectives des diverses communes du canton et d'une meilleure répartition des factures. Simultanément, de très grandes infrastructures comme le m2 sont payées pour 70 % par le canton et pour 30 % par un bassin de communes large, celui de Lausanne – Echallens – Oron.

Néanmoins, on ne peut que constater que le rendement fiscal du territoire et certains facteurs de déséquilibre financier conservent une grande importance. Si l'on s'intéresse à la notion de rendement fiscal du territoire, on peut observer que le profil fiscal des quartiers et les types de ménages ont une influence importante sur les ressources de la ville. Pour une commune, la répartition des tâches et des factures au niveau de la Confédération, du canton et des communes conduit à un certain nombre de paradoxes dont il faut tenir compte si l'on veut assurer l'équilibre financier à long terme des collectivités publiques communales.

---

<sup>2</sup> BCC 2004, T. I, pp. 907 ss.

En effet, la société tend à raisonner en des termes relativement simples, l'enfance coûte, la vieillesse aussi avec notamment l'augmentation des maladies et la prise en charge nécessaire dans des structures type EMS ou autres. Il est également admis que la génération active constitue la fleur financière et fiscale de la société. Or, de nouveaux phénomènes sont apparus dans la société ces dernières années et plus particulièrement depuis la crise de la fin des années 80. En particulier, ce ne sont plus aujourd'hui les citoyens inscrits aux PC AVS qui sont les plus défavorisés au sens de leurs revenus, mais des groupes nouveaux comme les familles monoparentales spécialement lorsque leurs ressources proviennent d'une activité dans les domaines de la vente ou de ce que l'on peut appeler, de manière générale, les petits métiers. Dans ces différentes catégories, on trouve aujourd'hui des gens qui ont droit à des prestations de type aide sociale vaudoise par exemple, mais également tous ceux qui contribuent à ce que 23 % des contribuables lausannois ne payent pas d'impôts. De manière plus générale, les charges concernant les personnes âgées, du moins les charges directes puisqu'il peut y avoir également quelques charges indirectes, tendent à être prises essentiellement en charge par la Confédération et le Canton. Pour le Canton, une partie importante repose sur la facture sociale, mais celle-ci est répartie, pour la part des communes, entre l'ensemble de celles-ci suivant une clé qui tend à devenir équitable dans le projet de péréquation 2005. Si Lausanne a 46 % des cas ASV-RMR sur son territoire et 19 % de la population, elle ne paiera qu'environ 8 % de la facture sociale globale (12 % aujourd'hui).

Les coûts scolaires, c'est-à-dire les enseignants, sont maintenant entièrement pris en charge par le canton à part quelques coûts marginaux. Seuls les bâtiments et les structures d'accueil type APEMS sont à la charge des communes et, dans ce domaine, la qualité des services offerts par diverses communes est très variable dans le canton. Lausanne est, comme dans de nombreux domaines, à la pointe en la matière.

Le financement des transports publics est réparti selon des règles diverses. Dans ce cadre-là, les communes d'agglomération sont aujourd'hui défavorisées par rapport aux autres. Toutefois, avec le nouveau projet de répartition des tâches Confédération – cantons approuvé par le peuple, la part du canton et donc des communes dans le trafic régional devrait monter à 35 %, mais en compensation la Confédération va aider aux investissements dans le domaine du trafic d'agglomération. Des rééquilibrages sont donc prévisibles, ceci d'autant plus que le projet de péréquation cantonale 2005 tient compte des coûts excessifs de transport.

Finalement, les charges essentielles des communes outre l'entretien des infrastructures, routes, transports publics, réseaux d'égouts, eau, gaz, électricité, etc, concernent le domaine des prestations sociales complémentaires, de la culture, du sport, de la sécurité, de la petite enfance et des structures complémentaires autour de l'éducation. Dans ce cadre, Lausanne est à nouveau en avance sur l'ensemble de la région en matière de prestations.

La répartition générale des tâches entre la Confédération, le canton et les communes conduit à certains paradoxes. Une étude réalisée pour Lynn Mackenzie Oth "La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte" sur les retombées financières générées par les investissements consacrés aux structures d'accueil de la petite enfance montre très clairement que les bénéfices réalisés sous forme de recettes fiscales ne retombent pas de manière équitable sur les pouvoirs publics. La Commune, qui paie l'essentiel des coûts n'en reçoit qu'une partie et présente un bilan proche de la neutralité, alors que le Canton et, dans une moindre mesure, la Confédération, sont largement gagnants dans cette affaire. D'un point de vue fiscal net, c'est-à-dire l'ensemble constitué d'une part par les impôts et taxes payés par les citoyens et, d'autre part, les subventions reçues et versées par la commune, la catégorie de population dont le rendement fiscal pour les communes est le plus mauvais, parce que fortement négatif, est incontestablement constituée par des parents ayant des enfants en bas âge dans des structures d'accueil de la petite enfance. Le rendement fiscal (tenant compte des subventions acquises) d'une famille de jeunes parents ayant 3 enfants en bas âge peut devenir négatif à hauteur de 50'000 francs par an. Certes, les enfants vont grandir et la situation va changer au cours du temps, mais l'on observe sur la région lausannoise et plus particulièrement sur la Ville de

Lausanne, même si cette tendance est moins forte que dans l'Ouest lausannois, une tendance très forte au déménagement. De l'ordre de 8 % des citoyens déménagent chaque année et, pour une bonne part, en changeant de commune. Si, par exemple, les parents avec enfants en bas âge sont à Lausanne pour les premières années de la vie de leurs enfants et émigrent ensuite dans une commune fiscalement plus intéressante, ils laisseront un découvert net important à la commune qui a assuré l'éducation de leurs enfants pendant cette période délicate. Cela est bien sûr parfaitement leur droit, mais cela charge objectivement le bilan communal.

De plus, un certain nombre de communes misent sur des créneaux fiscaux un peu particuliers. La commune de Montreux est célèbre pour avoir pendant de nombreuses années dit à toutes sortes de milieux riches fréquentant les diverses activités locales, qu'il était bon de venir mourir à Montreux. Montreux est réellement la commune du canton qui reçoit le plus de revenus fiscaux particulièrement intéressants au titre de l'impôt sur les successions. Récemment, une seule succession de 50 millions a éliminé ce qui restait de dette communale à Montreux. Ainsi, même si cette commune n'a qu'environ 25 francs d'impôts par point et par habitant contre près de 32 à Lausanne, elle a par ses successions exceptionnelles (non prises en compte dans la valeur du point d'impôt usuel) une situation financière plus intéressante. Certaines communes riches ont favorisé la construction de résidences de luxe pour personnes âgées à haut rendement fiscal, visant d'une part un rendement fiscal intéressant avec charges quasi nulles pour la commune et, d'autre part, des espoirs d'impôts successoraux juteux.

Comme pour la répartition emploi – habitant où l'on a largement démontré dans le volet 3 de l'Agenda 21 que les communes qui fournissaient les emplois étaient généralement gravement défavorisées par rapport à celles qui fournissaient les résidences de luxe des cadres des entreprises en question, l'on peut observer que la structure de la population d'une ville joue un rôle assez important en matière de situation financière.

### 2.3.3 Structure des contribuables lausannois

Durant la période 1983 – 2003, la croissance moyenne des charges brutes de fonctionnement de la commune a été de 1,9 % et celle des charges nettes par habitant de 1,7 %. En même temps, la croissance moyenne des impôts totaux n'a été que de 0,7 % et celle des impôts sur les personnes physiques de 0,6 % alors que la population de Lausanne a diminué en moyenne de 0,1 % par an. Durant le même laps de temps, le PIB suisse a augmenté de 1,4 % en rythme annuel, soit beaucoup plus fortement que ce qu'on constate dans le rendement fiscal à Lausanne. Par ailleurs, au cours de la période 1992 – 2003, le déficit moyen a été d'environ 58 millions de francs alors que l'insuffisance d'autofinancement a atteint 84 millions par an. Le préavis 3 de l'Agenda 21 montre quels efforts la Municipalité a dû faire pour que cela ne soit pas plus grave et également quelles mesures plus fortes elle a été amenée à prendre depuis 2 à 3 ans pour redresser la situation.

Les données disponibles montrent également que les quartiers de Lausanne fiscalement aisés sont habités par environ 20 % des contribuables lausannois, les quartiers fiscalement moyens par 40 % et les quartiers fiscalement faibles par également 40 % de la population des contribuables. Il ne s'agit pas ici de jouer un quartier contre les autres, mais simplement d'analyser des éléments statistiques à disposition. Le rapprochement des données financières et de la démographie fiscale permet d'évaluer quelques ordres de grandeur se rapportant aux déficits moyens et aux profils des contribuables, ceci même si la ville a pris les mesures qu'il faut par d'autres moyens tels que diminution de prestations, modernisation et recettes nouvelles pour ramener la situation à un niveau de déficit acceptable voire d'ici peu de temps probablement à l'équilibre financier grâce notamment à la nouvelle péréquation cantonale.

Pour retrouver une marge de 50 millions de francs par an pour des prestations, la diminution de la dette ou des investissements indispensables au cas où les mesures déjà prises permettraient durablement d'atteindre l'équilibre, il faudrait attirer à Lausanne environ 5'000 nouveaux contribuables, soit 10'000 habitants et

5'000 nouveaux logements, au potentiel contributif analogue à celui du quartier fiscalement le plus aisé de Lausanne. Si le profil fiscal des nouveaux contribuables était proche de l'actuelle moyenne lausannoise, il faudrait alors en accueillir 13'000, soit environ 26'000 habitants ou une augmentation de 20 % de la population actuelle et 13'000 logements. Pour mémoire, il faut rappeler que selon la statistique fédérale de la construction, le nombre de logements réalisés entre 1990 et 2003 à Lausanne était d'environ 230 unités en moyenne annuelle. Si l'on s'intéresse à cerner des profils de ménage en fonction de leur apport ou de leurs charges financières pour la collectivité, il apparaît que le cas financièrement le plus défavorable pour la commune, comme cela a déjà été dit, est celui des jeunes ménages modestes avec enfants en bas âge placés complètement en garderie. Cette situation sera un peu atténuée par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'accueil des enfants. Pour un ménage marié avec 2 enfants en bas âge placés partiellement ou complètement en garderie, un revenu cumulé des 2 parents de l'ordre de 170'000 francs serait nécessaire pour garantir la neutralité financière du ménage pour la collectivité. Le même type de calcul montre que le profil des contribuables les plus intéressants du point de vue fiscal pour la commune sont les ménages formés par des couples qui n'ont pas ou plus d'enfants à charge. Si l'on admet sur la base de la classification fonctionnelle des comptes que les charges nettes par habitant à Lausanne sont d'environ 5'000 francs par an, on peut alors estimer qu'un revenu cumulé net d'environ 90'000 francs par an assure la neutralité financière pour la commune d'un couple sans enfants à charge. Au-delà de ce seuil, ce type de ménage représente un apport positif aux disponibilités financières de la collectivité. La classification fonctionnelle des comptes permet d'apporter un éclairage démographique à la question du rendement fiscal du territoire communal. Avec la ventilation par classe d'âge de la population on déduit ensuite le nombre d'habitants concernés et on détermine la charge d'aide par classe d'âge ainsi que la charge d'aide par habitant et par classe d'âge.

Les graphiques des annexes 1 et 2 montrent, par exemple, que les habitants de moins de 20 ans représentent des charges nettes par habitant plus élevées pour la commune. D'autre part, les analyses fiscales montrent que c'est la classe d'âge des 55 à 59 ans qui fournit le pic des recettes fiscales. Cette analyse étaye les considérations précédentes établies par rapport au rendement fiscal du territoire communal selon le profil des ménages. De manière générale, ce sont les habitants âgés de 50 à 79 ans qui assurent proportionnellement le meilleur apport aux finances de la collectivité communale compte tenu de ce qui a déjà été dit sur la répartition des charges canton – Confédération – communes et ceux de 40 à 59 ans qui fournissent la part la plus importante en termes absolus.

#### 2.3.4 Rendement fiscal par quartier et par m<sup>2</sup>

De tout ce qui précède, on pourrait déduire des solutions simplistes. Or, l'équilibre d'une société doit être assuré pour les diverses catégories de population qui la composent et ceci dans toute la traversée de la vie des individus. Il n'en reste pas moins que les disparités précédemment évoquées sont utilisées de manière intuitive ou structurelle par diverses communes pour acquérir des avantages et laisser les charges à d'autres.

En affinant les études sur le territoire lausannois, on observe un autre phénomène : Lausanne, sans densification et sans possibilité de toucher à la zone forestière, se rapproche de la situation où elle sera entièrement construite. Dans ce cadre, le raisonnement consistant à attirer essentiellement des bons contribuables en zone villas doit être sérieusement nuancé, le cas des contribuables exceptionnels étant bien sûr réservé. En effet, si on analyse cette fois-ci le rendement fiscal par m<sup>2</sup>, on s'aperçoit (carte de l'annexe 3) que le rendement par m<sup>2</sup> est identique, voire légèrement supérieur, en zone subventionnée qu'en zone villa.

Bien sûr une telle vision serait réductrice car une masse bien plus importante de population crée des coûts administratifs ou de subventionnement plus importants. Toutefois, cela démontre qu'un territoire limité doit être appréhendé avec davantage de finesse. Pour Lausanne, les zones offrant le meilleur rendement

fiscal au m<sup>2</sup> ne sont pas des zones villas, mais des blocs d'immeubles à habitants d'un niveau fiscal moyen à élevé (exemple de Sous-gare par exemple).

Tout cela conduit la Municipalité, dans le cadre de la réaffectation de Beau-Séjour et du projet "3000 logements" faisant partie du volet économique du développement durable et développé dans un préavis spécifique de la direction de la Sécurité sociale et de l'environnement, à privilégier plutôt des constructions s'approchant de la situation précédemment évoquée dans le quartier Sous-gare. De plus, les projets de densification tendent à reculer les limites liées à la finitude du territoire communal.

### **3. Implications politiques**

#### *3.1 Aspects généraux*

Comme cela a déjà été exposé dans le volet 5 de l'Agenda 21 concernant les transports et la mobilité, la tendance nouvelle de la Confédération et des cantons consiste à tenter de favoriser une meilleure densification de la partie du territoire bien desservie en transports publics, c'est-à-dire plus particulièrement les agglomérations. Cette tendance pour le canton de Vaud a donné naissance au projet d'agglomération Lausanne – Morges. En admettant que celui-ci se développe harmonieusement ces prochaines années, nous aurons en plus du PGA et du projet sur le logement lié au volet économique de l'Agenda 21 (préavis 2005/45), permettant la construction d'au moins 3'000 logements ces 10 prochaines années à Lausanne, une autre stimulation à l'augmentation de la population lausannoise. Depuis un petit nombre d'années, on assiste d'ailleurs à une tendance au retour en ville, mais celle-ci est en partie éclipsée par la concentration des catégories les plus pauvres de la population sur les cités, tendance déjà mise en évidence.

Les tendances nouvelles, fortement combattues par divers milieux, de la Confédération et du canton poussant à un développement et une densification dans des zones bien desservies par les transports publics, se basent essentiellement sur des considérations écologiques : diminution d'un aménagement anarchique du territoire, meilleure répartition modale entre transports publics et transports privés, sauvegarde des zones vertes et agricoles et surtout forte diminution du gaspillage d'énergie à une époque où les prix bradés de celle-ci risquent de plus en plus de faire partie d'un passé révolu.

L'article 67 de la nouvelle Constitution vaudoise implique que le canton et les communes fassent davantage pour favoriser le logement des habitants, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui de la grande majorité des communes.

Il serait souhaitable, comme cela a déjà été évoqué dans un des précédents volets de l'Agenda 21, qu'une politique plus incitative soit menée et que les communes qui ne cherchent qu'à attirer certains types de contribuables en ne faisant rien en matière de politique du logement, doivent d'une manière ou d'une autre participer à un fonds permettant un meilleur équipement cantonal comme cela se pratique notamment en France.

Mais encore faut-il, et on trouve ici un des paradoxes potentiels du projet d'agglomération Lausanne – Morges, que les nouveaux contribuables ne soient pas principalement des contribuables à rendement fiscal négatif pour la commune, ceci en tenant compte de toutes les prestations qu'il faut leur fournir. En ce sens, le projet d'une forte densification sur le secteur Sébeillon – Renens de l'agglomération ces prochaines années peut présenter d'importants dangers s'il s'adresse essentiellement aux nouveaux travailleurs provenant par exemple du marché européen ou à des catégories fiscalement faibles.

Comme cela a déjà été exprimé, si Lausanne ne développe qu'une politique du logement subventionné et attire spécifiquement des contribuables à rendement fiscal net nul ou négatif, elle ne fera qu'empirer sa situation financière et sera obligée, pour maintenir l'équilibre, de sabrer dans les prestations à la popula-

tion risquant petit à petit de commettre les mêmes erreurs que certaines villes qui se sont retrouvées en situation de totale pauvreté par rapport à leur banlieue avec, passé un certain stade, une impossibilité de faire face à leurs obligations.

Dans un deuxième temps, une telle politique pourrait avoir des effets sur l'ensemble de l'agglomération puis du canton, mais le temps que les autres communes s'en rendent compte, le mal sera évidemment déjà consommé. Il s'agit au sens d'un développement économique durable de continuer à fournir les prestations à la population sachant que certaines catégories pauvres sont naturellement attirées par les villes, notamment les nouveaux arrivants sur le marché du travail et également ceux qui rencontrent des problèmes sociaux importants. Dans ce sens, il est indispensable que Lausanne ne se spécialise pas dans les contribuables pauvres mais diversifie largement, ceci notamment pour pouvoir continuer à faire face aux charges créées par les milieux les plus défavorisés. Le projet du quartier de Beau-Séjour, déjà exposé à votre Conseil dans le cadre des opérations liées à l'aménagement du nouveau bâtiment administratif du Flon, en est un premier exemple, le projet "3000 logements" un autre. Les raisons précédentes impliquent également qu'au moins deux tiers des logements issus du projet "3000 logements" soient destinés au marché libre.

De manière générale les projets cantonaux et fédéraux, les projets de l'Agenda 21 et le PGA convergent vers une même politique, à savoir une augmentation modérée à moyenne de la population, en visant un meilleur équilibre général des types de contribuable, tenant compte des observations sur les tendances au retour en ville observées.

### *3.2 Effets sur l'administration*

Diverses études ont été menées à l'occasion du projet "Prestations 2004" auprès des services de l'administration.

Celles-ci démontrent que jusqu'à environ 140'000 habitants (aujourd'hui 127'500), la dotation actuelle de l'administration communale est suffisante pour absorber l'augmentation de la population.

Des renforcements peuvent être nécessaires dans le domaine des équipements (eau, gaz, électricité, assainissement), mais ce sont des domaines rentables où à totale couverture des coûts par des taxes ou des recettes commerciales si l'on excepte le secteur du ramassage des ordures.

En matière scolaire, ce ne sont que quelques éventuels équipements de quartiers qui pourraient devoir être renforcés dans le cycle primaire et écoles enfantines.

Il pourrait enfin être nécessaire de développer ici ou là des capacités supplémentaires dans les garderies, mais le plan actuel de développement, accepté par le Conseil communal, devrait permettre de faire face à l'essentiel des besoins aujourd'hui recensés.

### *3.3 Cadre et conditions de vie*

#### *3.3.1 Sécurité et propreté*

Les problèmes liés à la sécurité ou au sentiment de sécurité font l'objet d'un préavis lié de la Sécurité publique, à sortir d'ici fin septembre 2005, en collaboration avec les directions de l'Enfance, de la jeunesse et de l'éducation et de la Sécurité sociale et de l'environnement et les services industriels:

L'enquête effectuée dans le cadre de l'observatoire de la sécurité auprès de 1'000 Lausannois au sujet de leurs préoccupations quant à la sécurité montre que tout en estimant que leur qualité de vie à Lausanne est

bonne, voire très bonne, 61 % des sondés se disent préoccupés par les questions de sécurité et de criminalité. Cependant, seul un tiers des personnes interrogées ressentent de la peur en sortant dans leur quartier le soir. A l'image du reste de la Suisse, le sentiment d'insécurité a tendance à augmenter depuis quelques années. Les femmes, les habitants disposant de niveaux de formation et de revenu modestes, ceux qui sortent peu le soir ou qui ont peu d'intérêt pour la vie de la cité, sont plus préoccupés que la moyenne. Si les délits violents ont augmenté ces dernières années, ils restent le fait d'une minorité et touchent également peu la grande majorité des citoyens. Cette dernière se trouve plus souvent confrontée à des incivilités et à des délits de petite délinquance qui sont relativement récents dans notre région et qui marquent souvent fortement l'opinion publique.

De manière générale, le sentiment d'insécurité est plus fort au centre-ville et dans la région de la gare. Parmi les moyens permettant d'améliorer le sentiment de sécurité, les sondés suggèrent:

- davantage de convivialité (jour = 77,5 %, nuit = 75,9 %)
- davantage de policiers (jour = 73,3 %, nuit = 83,3 %)
- davantage d'éclairage (nuit = 80,5 %)
- davantage de caméras de surveillance (jour = 56,8 %, nuit = 64,0 %)
- davantage de propreté et de nettoyage en ville (jour = 54,8 %, nuit = 46,8 %)

Les mesures préconisées concernent principalement la prévention situationnelle qui peut engendrer des effets indésirables sur la majorité des personnes ne ressentant aucune peur en sortant le soir. Ainsi des mesures destinées à dissiper une part des peurs des craintifs peuvent désécuriser d'autres catégories de population. En outre, les personnes qui courent objectivement le plus de risques en raison de leur mode de vie se trouvent être celles qui déclarent le moins de peur. Il ne faut donc pas sous estimer l'aspect subjectif du sentiment de sécurité et veiller à promouvoir les mesures adéquates.

L'augmentation de la convivialité liée à l'ensemble de la démarche Agenda 21 et qui sera reprise dans le septième volet du développement durable, l'amélioration ciblée de l'éclairage public intégré au préavis Sécurité et l'amélioration de la propreté en ville qui fera l'objet d'un préavis lié au volet économique de l'Agenda 21, présenté par la direction des Travaux à éditer avant la fin 2005, ne peuvent qu'améliorer la situation.

### 3.3.2 Autres considérations

Des espaces verts de qualité et en nombre suffisant, font également partie des conditions cadre et sont traités dans un chapitre suivant de ce préavis. Comme la qualité de la formation ou encore la politique culturelle, la beauté du cadre de vie est un atout essentiel pour l'attractivité d'un lieu, au même titre qu'un équilibre un peu plus respectueux des ressources de la ville en matière fiscale, ceci par une exploitation plus forte des tendances au retour en ville déjà exprimées dans le présent préavis.

Pour le reste et comme cela a déjà été affirmé précédemment, les villes n'ont que des possibilités limitées d'agir sur les grands équilibres économiques. Dans les faits, les possibilités des villes consistent en une meilleure répartition de l'habitat tendant à éviter de devenir une poche d'excessive pauvreté, à une recherche de personnes morales à forte valeur ajoutée ainsi que dans quelques créneaux spécifiques où elles peuvent avoir de l'influence.

Parmi ces créneaux spécifiques supplémentaires figurent incontestablement le tourisme, y compris le tourisme de congrès, sur lesquels les autorités politiques aussi bien par les infrastructures que par les événements créés, peuvent avoir une certaine influence. La création du Musée Olympique à Lausanne a été un facteur important de développement du tourisme de congrès et d'affaires dans notre ville. Les fédérations sportives et la politique culturelle y jouent aussi un rôle important. En créant plus systématiquement et de

manière coordonnée des événements au centre ville et dans les quartiers, l'on peut encore développer quelque peu ce créneau. Mais les moyens pour développer l'ensemble de ces événements et pour coordonner la démarche aussi bien au niveau du marketing urbain que de notions comme les city-managers ne peuvent pas être élaborés par la seule Ville. La collaboration des milieux économiques, et plus particulièrement commerçants, est indispensable dans un intérêt mutuel bien compris.

La Ville peut également tenter d'agir et elle l'a déjà fait de diverses manières par la direction de la Sécurité sociale et de l'environnement pour réinsérer dans le circuit les personnes marginalisées et plus particulièrement, vu les tendances générales décrites précédemment, celles à faible niveau de formation. Quelques mesures allant dans cette direction seront également développées dans un chapitre suivant.

#### **4. Tourisme et marketing urbain**

##### *4.1 Tourisme et congrès*

Selon la récente étude Rütter, le tourisme vaudois génère un chiffre d'affaire de 4,56 milliards de francs suisses pour 66 % par des effets directs et pour 34 % par des effets indirects. L'estimation montre également qu'il contribue à 8,6 % de l'emploi cantonal global, soit 22'500 emplois à plein temps et qu'il participe pour 7,2 % au PIB du canton, soit 2,3 milliards de francs environ. Les extrapolations et les études affinées montrent que la région lausannoise participe à ce tourisme pour 34 % de l'ensemble et même pour 38 % des effets financiers. Comme le tourisme de la région lausannoise se concentre à 90 % sur la seule Ville de Lausanne, on peut admettre que plus d'un tiers des effets financiers globaux sont générés sur celle-ci.

Cela signifie donc un peu plus de 1,5 milliard de francs suisses de chiffre d'affaires, environ 7'500 emplois et une participation au PIB de 7 à 800 millions de francs. De tels chiffres sont tout sauf négligeables. D'autre part, il est incontestable que dans ce domaine plus que dans d'autres, l'action des pouvoirs publics peut avoir une certaine influence. Le moteur généré par le développement du CIO au cours des années 70 et 80 avec la création du Musée Olympique, le statut de capitale olympique octroyé à Lausanne et la reconnaissance de Lausanne comme capitale administrative du sport, a incontestablement pesé dans le développement du tourisme lausannois, plus particulièrement dans le secteur du tourisme d'affaires.

C'est notamment pour cette raison que Lausanne se retrouve au troisième rang des villes suisses, juste après les deux villes dotées d'un aéroport qui de ce fait jouent dans une autre catégorie (Zurich et Genève). Divers indices montrent que ce potentiel n'est pas encore complètement exploité. À titre d'exemple, le secteur de la gastronomie dans le canton de Vaud a été reconnu jusque dans les très grands journaux américains. D'autre part, avec l'adhésion à l'espace Schengen, on peut s'attendre à une augmentation du nombre des touristes provenant des pays qui nécessitaient auparavant des visas spécifiques pour la Suisse en cas de visite de l'Europe. Enfin, outre le tourisme de congrès, un tourisme scientifique tend à s'organiser autour de l'EPFL dont le classement dans les écoles de réputation mondiale ne cesse de s'améliorer depuis quelques années et bien sûr de l'IMD, qui a toujours obtenu un classement dans les cinq meilleures écoles du monde de sa catégorie ces dernières années, obtenant parfois la première place et en 2005 la troisième place.

Cela implique que les infrastructures de la ville soient bien sûr de qualité et les progrès planifiés en matière de transports publics à l'intérieur de la ville ces prochaines années sont favorables. Néanmoins les centres de congrès eux-mêmes jouent aussi un rôle très important. L'EPFL est en train de développer sa capacité d'accueil de congrès, ce qui va d'une part améliorer les potentialités de cette institution, mais également tend à rendre encore plus difficile la gestion de celle de Beaulieu. Il est donc indispensable d'y cultiver des nouveaux créneaux et également d'entretenir de manière moderne les installations. Le manque de moyens financiers de ces dernières années n'a pas aidé à concrétiser pleinement cet objectif.

De nouveaux développements, compatibles avec les moyens des pouvoirs publics à notre époque, sont en cours. Il s'agit d'une part de la disparition de l'espace agricole tout au nord de la Foire mais sans abandonner les activités qui lui sont liées et, d'autre part, de la construction d'un hôtel sur le front Jomini. Ce deuxième projet améliorera la compétitivité du lieu de Foire et procurera des ressources financières bienvenues à la Fondation de Beaulieu par la location du terrain correspondant à la surface occupée. Pour la partie nord de Beaulieu, le droit de superficie sera rendu à la Ville afin que celle-ci puisse y promouvoir, avec l'aide de tiers, des logements de qualité à cet endroit où la vue sur la ville et le lac est exceptionnelle.

Les moyens actuels de Lausanne Tourisme pour la promotion de l'image de la ville dans le monde tendent à devenir insuffisants par rapport aux exigences de l'époque. Les moyens provenant de la taxe de séjour ne peuvent guère être augmentés.

#### 4.2 *Aspects événementiels et city manager*

Le nouveau festival de la BD (BD-FIL) est le résultat d'une collaboration exemplaire du milieu économique et des autorités de la Ville. Cette stratégie a déjà été employée auparavant pour rétablir le dynamisme de la place commerçante lausannoise dans le secteur des fêtes de Noël. Les développements du marché de Noël seront poursuivis, voire étendus, ces prochaines années. Ils pourraient aller jusqu'à créer durant le mois de décembre un véritable événement de Noël ayant des répercussions touristiques comme cela est le cas dans quelques grandes villes françaises, notamment Strasbourg et Lyon.

Le rôle d'un city manager, issu des milieux économiques, consiste à organiser et coordonner les événements au centre ville, ceci bien sûr en interaction avec la Municipalité. Pour cela des moyens financiers relativement importants sont nécessaires. Des études sont en cours en vue de déterminer des solutions adéquates pour 2007.

#### 4.3 *Marketing urbain – Réponse à la motion Bourquin*

Rappel de la motion: Une motion du Conseiller communal Jean-Christophe Bourquin propose la mise en place d'un marketing urbain lausannois. Elle a été prise en considération par votre Conseil le 11 juin 2002. Composée de deux parties, elle demande d'abord à la Municipalité de développer une politique d'information ciblée et coordonnée, contribuant à consolider l'identité lausannoise. Elle demande en outre de mettre en place à Lausanne un réseau de panneaux digitaux lisibles par les passants au centre ville et par les automobilistes aux entrées de Lausanne. Cette deuxième partie sera traitée dans un préavis répondant également à la motion de M. Jacques Pernet<sup>3</sup> « Des panneaux informatisés pour .... Informer !! », qui sera soumise au Conseil communal au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2005.

Réponse à la motion : Pour rappel, le marketing urbain englobe la conception et la mise en œuvre d'un ensemble de mesures qui visent à améliorer l'attractivité de la Ville. Les buts poursuivis sont notamment une croissance dans le domaine du tourisme, une augmentation du nombre des habitants et des entreprises ainsi qu'une plus grande attractivité de la ville en tant que lieu de rencontre et d'achats.

Diverses villes dans notre pays ou à l'étranger ont choisi un thème particulier d'identification forte avec leur cité. Le thème est décliné de toutes les manières possibles et vise à pénétrer les esprits, au moins dans les milieux concernés, dans le but d'améliorer le tourisme et les affaires dans la ville en question. Il s'agit d'une véritable politique d'identification de la ville en question, soit au niveau Suisse, soit au niveau international. Dans cette optique, la ville de Bienne a tout axé sur la notion de cité de la communication allant jusqu'à récupérer l'Office fédéral de la communication au passage. Pour Lausanne, la situation est plus

<sup>3</sup> BCC 2004-2005, T. I (n° 9), pp. 934 ss.

complexe. Lausanne est incontestablement connue par le CIO et dans le rôle de capitale mondiale du sport et capitale olympique, mais elle ne s'identifie pas entièrement à cette seule notion. Lausanne est également de plus en plus reconnue au niveau mondial par la qualité de ses hautes écoles, IMD, EPFL et EHL notamment, sans négliger le rôle de l'Université même si celle-ci est nettement moins connue au niveau planétaire.

Lausanne est également connue comme haut lieu culturel, notamment par le Ballet Béjart. Lausanne est aussi réputée dans des milieux particuliers pour les nombreux prix et distinctions qu'elle a obtenus grâce à sa politique énergétique, des transports et de la durabilité. C'est ainsi que Lausanne a reçu la première médaille d'or européenne jamais décernée à une ville de plus de 100'000 habitants en la matière, l'*European Energy Award Gold*. Cette dernière a valu à Lausanne d'être invitée à San Francisco lors de la Journée mondiale de l'environnement de l'ONU consacrée à ce thème et d'avoir eu l'honneur de s'exprimer devant 50 maires de grandes villes américaines à l'occasion de la remise d'un prix américain du développement durable. Ces éléments attestent clairement que Lausanne est une cité en pointe dans le domaine de l'innovation et du développement durable.

La notion de marketing urbain, même si certains de ses actes sont plus forts que d'autres, doit dans le cas de Lausanne être diversifiée. La beauté du site et des paysages environnants peut également y jouer un rôle. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de poursuivre ses réflexions. Le projet de marketing urbain devrait aboutir d'ici mi 2006. Il sera coordonné avec celui de Lausanne Tourisme et les milieux économiques. Un préavis sera présenté à cette époque, il devrait procéder à une synthèse concernant une promotion plus importante du tourisme, la notion de city manager et de développements événementiels et enfin celle de marketing urbain. Un montant de 80'000 francs à prélever sur le fonds du développement durable par la Municipalité sera nécessaire pour terminer cette étude. Le projet de marketing urbain s'appuiera de manière équilibrée et complémentaire sur les quatre piliers mis en évidence précédemment.

#### 4.4 *Partenariats internationaux, jumelages et réseaux de villes*

De nombreuses villes suisses ont compris l'intérêt de cette notion dans certaines situations. Ainsi, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, Zurich a offert un tramway zurichois à San Francisco, grâce à un sponsoring essentiellement privé. Ce tramway avec le slogan "Zurich, ville sœur de San Francisco" circulera toute l'année comme publicité économique, affective, touristique et permanente. L'initiative San Francisco – Zurich, issue des milieux de l'économie et des hautes écoles, a été adoptée par la municipalité du Zurich en 2003. Elle comprend le sponsoring de projets et d'événements spécifiques qui contribuent à renforcer la relation entre San Francisco et Zurich et qui favorisent les échanges de connaissances et d'expériences. Face à ce type de démarche, Lausanne n'a qu'une réponse depuis des années : En tant que capitale olympique, Lausanne ne se jumelle avec personne.

Cette doctrine historique, rappelée en 1989 dans la réponse municipale à une interpellation concernant l'opération villages roumains<sup>4</sup>, doit incontestablement être nuancée au profit notamment de réseaux ou de projets communs forts, d'autant plus qu'aucune demande formelle du CIO en la matière n'a jamais été émise. Il n'est bien sûr pas question que Lausanne développe un projet commun fort avec une ville ayant déposé un dossier de candidature non encore traité par le CIO.

À titre d'exemple, aux Etats-Unis, San Francisco est la ville leader en matière de développement durable. Le rôle de Lausanne, pour l'instant à la pointe dans ce domaine en Europe, peut fournir l'occasion de collaborations fructueuses. Dans un autre domaine, Paris a en commun avec Lausanne la technologie des métros automatiques de type m2 à Lausanne, M14 et bientôt M1 à Paris.

---

<sup>4</sup> BCC 1989, pp. 1175 ss

En sa qualité de capitale olympique, Lausanne fait de plus en plus l'objet de demandes en provenance de villes et de régions de la République populaire de Chine. Un groupe de travail est en voie de création en collaboration avec le Canton et avec une agence spécialisée dans le but d'un traitement adéquat de ces demandes et d'une meilleure diffusion des informations auprès des nombreux organismes concernés. Par ailleurs, dans l'optique de mieux valoriser son statut de capitale olympique et de développer des échanges utiles sur des sujets d'intérêt mutuel bien ciblés, la Municipalité envisage de participer au développement réel d'un futur « réseau de villes olympiques ».

À une échelle plus modestement régionale, des collaborations sont en examen avec l'axe Dijon – Besançon – Belfort – Strasbourg du futur TGV en construction de l'autre côté du Jura. La participation à un réseau métropolitain de villes situées sur cette ligne ouvrirait des occasions intéressantes de collaboration dans divers domaines. Ces réflexions seront affinées durant les prochains mois et développées à l'occasion du préavis sur le city-manager et le marketing urbain qui devrait être édité au milieu 2006 et déjà évoqué.

Tout ce qui précède montre qu'il est prévu de s'appuyer avant tout sur un fonctionnement en réseau dans lequel des opérations de partenariat plus pointues sur des thèmes spécifiques sont proposées.

## **5. Aide aux développements et implantations économiques**

La Ville n'a pas été inactive ces vingt dernières années dans ce domaine. Dès 1986 quelques crédits ont été affectés à des promotions économiques. En 1991, c'était l'Office de relations et de coordination économiques qui était mis sur pied pour être ensuite intégré à la Corel dès 1998. Par le préavis 242 du 2 mai 1997<sup>5</sup>, la Ville souscrit à la Fondation pour l'innovation technologique créée en 1991 et décide par ailleurs de se doter d'un fonds de 1,5 million pour promouvoir la valorisation du télé-réseau. Le préavis 101 instaure un fonds de capital risque de 500'000 francs et l'institution d'un prix Lausanne Entreprendre, dit prix ayant été régionalisé en 2003. La Ville a également apporté 250'000 francs au capital de la Fondation Georges Aegler qui a pour but le développement du micro crédit en Suisse romande. Elle a enfin consenti ponctuellement et de manière régulière des soutiens financiers plus modestes à d'autres institutions ou projets.

### *5.1 Soutien à la Fondation pour l'innovation technologique (FIT)*

La FIT est constituée de partenaires qui s'engagent à apporter chacun une contribution de 50'000 francs par an pour une période d'au moins 3 ans. Elle a soutenu à ce jour plus de 30 projets ciblant un segment peu alimenté tant par les circuits traditionnels que par les autres acteurs financiers. Ce créneau est pourtant essentiel afin que la future entreprise puisse à ce stade se constituer et acquérir une véritable assise du produit technologique qu'il s'agira par la suite de commercialiser. La FIT a pour but de soutenir la création et le développement d'entreprises aux produits technologiques innovants et présentant de grandes chances de faisabilité technique et économique. Son bilan encourageant témoigne de l'utilité d'outils de ce type visant à retenir les énergies créatrices issues des hautes écoles lausannoises en leur proposant des occasions d'appliquer et de commercialiser les résultats de leurs recherches. Aujourd'hui, le soutien à la FIT a été versé par les SIL grâce au préavis 242 sur la modernisation et l'adaptation des infrastructures du télé-réseau en vue de l'introduction de nouveaux services à la clientèle. Incontestablement, les buts de la FIT ne sont pas aussi restreints que la seule valorisation du télé-réseau. C'est pourquoi, dès 2006, la Municipalité vous propose pour une nouvelle période de 6 ans de participer au capital de la FIT, mais cette fois-ci par le fonds du développement durable, par un montant de 300'000 francs sur 6 ans représentant une somme de 50'000 francs par an.

### *5.2 Aide à l'implantation d'entreprises*

---

<sup>5</sup> BCC, 1997, T II (n° 12), pp 14 ss

Cette fonctionnalité est depuis quelques années réglée par Lausanne Région. De plus, un certain nombre d'exemptions fiscales sont octroyées par le canton lorsqu'il s'agit d'entreprises qui s'implantent dans la région pour permettre de mieux réaliser ladite implantation. Ces deux systèmes ne couvrent toutefois pas tous les cas possibles. Lorsque, par exemple, une entreprise a déjà son siège dans le canton de Vaud et prévoit un agrandissement de ses activités par la construction d'un nouveau site, elle se trouve à nouveau en situation d'examiner des lieux extérieurs au canton. L'entreprise étant déjà implantée dans le canton de Vaud, son extension ne peut alors pas faire l'objet d'une aide fiscale alors qu'une implantation extérieure au canton le peut souvent.

Au cours de ces dix dernières années, il s'est présenté quelques autres situations où l'implantation d'entreprises ne pouvait pas se faire sans une aide de la Ville, mais où aucune rebrique budgétaire n'était disponible. Dans les faits, cela a conduit la Municipalité à ne pas entrer en matière. Néanmoins, des emplois à valeur ajoutée et l'implantation d'entreprises auraient pu justifier une aide modeste du type de celle octroyée aux fédérations sportives, par exemple sous la forme d'un loyer payé pour une année ou pour quelques mois.

Aujourd'hui, à une époque où les managers des entreprises sont formés de manière de plus en plus agressive, les seuls critères d'exemption fiscale ne sont pas toujours suffisants et le cas des extensions d'entreprises déjà évoqué existe. Afin de ne pas se trouver démunie dans de telles situations, la Municipalité a d'une part décidé de prévoir sous le poste 365 du SEGRE un montant de 100'000 francs par an pour d'éventuelles situations de ce type et, d'autre part, de proposer à votre Conseil le virement d'un montant de 500'000 francs du fonds du développement durable à un fonds à disposition de la Municipalité pour favoriser l'implantation d'entreprises sur territoire lausannois en refusant toutefois de se livrer à une surenchère par rapport à d'autres communes du canton de Vaud. En cas d'utilisation de ces fonds, des indications seront fournies à la commission de gestion l'année qui suit l'utilisation du fonds en question. Il n'est pas certain que ce fonds soit utilisé rapidement, mais à une époque d'évolution des habitudes en la matière, la Municipalité trouverait dommage de perdre des implantations dans les créneaux qu'elle recherche, à savoir des emplois à forte valeur ajoutée et des entreprises à rendement fiscal intéressant. C'est pourquoi la Municipalité propose la création d'un fonds pour l'implantation d'entreprises sur le territoire lausannois, doté d'un montant initial de 500'000 francs. Si le versement de sommes de plus de 100'000 francs à ce fonds à partir du fonds du développement durable devra faire l'objet d'une décision du Conseil communal, la Municipalité garde la possibilité, si le disponible du fonds spécifique est suffisant, de verser des montants supérieurs à 100'000 francs par cas.

## **6. Actions dans le domaine de la formation, de l'apprentissage et de la réinsertion**

### *6.1 Rappel des actions déjà entreprises et situation générale*

En substitution du Canton dont c'est aujourd'hui une tâche constitutionnelle, mais ce n'était pas le cas à l'époque où la Municipalité a pris ces mesures, la Ville a doté d'un budget annuel de plus de 3 millions de francs la communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes. Celle-ci vise à lutter contre l'exclusion de personnes marginalisées sur le plan social ou professionnel, notamment par des actions de formation et d'apprentissage du français. La Ville soutient également l'association "Bourse du travail" qui intervient notamment pour la formation en économie domestique des femmes migrantes ainsi que pour l'encadrement des aides ménagères. La fondation lausannoise d'aide par le travail prend notamment à sa charge des frais de formation ou de dépenses liées à l'exercice d'une profession. Elle a consenti en 2003 environ 115'000 francs de prêts et 35'000 francs de dons. La Ville apporte aussi sa contribution à plusieurs entités en matière d'aide professionnelle aux personnes souffrant d'handicaps physiques ou mentaux. Enfin, elle octroie de modestes subventions à l'association des demandeurs d'emplois, celle de défense des chômeurs et chômeuses ainsi qu'à Mode d'emploi (anciennement SOS travail).

Comme la Municipalité l'a indiqué précédemment, la société tend à marginaliser les élèves dont le parcours scolaire n'est pas jugé suffisamment bon pour leur permettre une entrée en apprentissage. De plus, le nombre des places d'apprentissage est aujourd'hui notoirement insuffisant. Cela est dû à des causes diverses comme notamment la conjoncture, le sentiment des patrons que les jeunes sortant de la formation scolaire n'ont pas un niveau suffisamment adéquat ou encore le rejet par diverses branches professionnelles des normes toujours plus lourdes et perfectionnistes que la Confédération impose pour valider des formations en apprentissage, ce dernier élément semblant actuellement jouer le rôle le plus déterminant des trois. Face à ces problèmes, de nouvelles mesures sont nécessaires. À titre expérimental, la Ville va soutenir ou proposer de soutenir diverses mesures dans ce domaine. Incontestablement les personnes sans formation professionnelle tendent à entrer dans le quart monde dont elles sont parfois d'ailleurs issues suivant leur famille d'origine. Les jeunes, condamnés à l'aide sociale et au non travail sinon à d'éventuels petits boulots, subissent également des risques supplémentaires de démotivation pouvant conduire soit à succomber à des fléaux comme la drogue ou l'alcoolisme, soit encore à adopter des comportements violents et répréhensibles face à la société. Enfin, la Municipalité vient de charger le service du personnel de déterminer les conditions nécessaires à une augmentation significative des apprentis dans l'administration communale dès mi-2006.

### 6.2 *Projet préapprentissage*

Selon les possibilités, l'administration communale s'engage à accueillir cinq jeunes pour une période de formation d'une année à titre de préapprentissage. La coordinatrice de l'apprentissage assure l'engagement administratif de ces jeunes. Rémunérés à hauteur de 600 francs par mois, ces jeunes seraient rattachés en principe auprès des services techniques de la commune. Le projet se conçoit bien sûr en augmentation des effectifs des apprentis. Le SPeL se charge de l'encadrement administratif des préapprentis, notamment en cas de problème de discipline. Pour chaque préapprenti, la charge financière est estimée comme suit :

- Rémunération annuelle d'un préapprenti : 7'200 francs.
- Tâches d'encadrement professionnel d'un préapprenti : environ 2 à 3 heures par semaine, pour une charge salariale correspondante d'environ 6'000 francs par an et par préapprenti.
- Des frais d'équipement d'environ 10'000 francs destinés à couvrir les besoins de l'ensemble du projet sont à prévoir.

La Municipalité propose d'adopter ce projet pour une durée de 6 ans en visant, selon les possibilités, la cible de 5 places de préapprentissage par année. Dans cette optique, un crédit global de 400'000 francs vous est proposé pour cette période. Il devrait permettre de couvrir la formation des cinq jeunes en préapprentissage pendant la période de 6 ans concernée.

### 6.3 *Partenariat Ville de Lausanne – SIC pour l'encouragement à la formation professionnelle*

D'entente avec la Société industrielle et commerciale (SIC), la Ville s'engage dans un partenariat ayant pour modèle le prix pour la formation professionnelle que ladite SIC a mis sur pied. Celle-ci récompense une entreprise qui a manifesté un effort particulier de formation en prenant à sa charge une partie de la rémunération d'un apprenti à hauteur de 300 francs par mois. À ces montants, s'ajoute, selon la pratique de la SIC, 500 francs à titre de récompense pour chaque apprenti ayant complété avec succès sa formation. La Ville s'engage à prendre à sa charge des apprentissages selon des modalités qui seront précisées par contrat. Un comité conjoint se chargera de sélectionner les entreprises et les apprentis à récompenser. La SIC accepte naturellement que l'enveloppe financière de la Ville soit réservée à une entreprise et à des apprentis domiciliés sur le territoire de la commune de Lausanne. En la matière, la Municipalité propose à

votre Conseil d'admettre un engagement sur six années ainsi que les engagements résiduels pour les années 7, 8 et 9 en cas d'abandon du projet après l'année 6. Pour des cycles d'apprentissage de 4 années de formation, un montant total de 89'400 francs prélevé sur le fonds du développement durable est nécessaire pour une telle opération, comme le montre le tableau suivant.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Prix fin d'apprentissage	Total
Entreprise/apprenti 1	3'600	3'600	3'600	3'600						500	14'900
Entreprise/apprenti 2		3'600	3'600	3'600	3'600					500	14'900
Entreprise/apprenti 3			3'600	3'600	3'600	3'600				500	14'900
Entreprise/apprenti 4				3'600	3'600	3'600	3'600			500	14'900
Entreprise/apprenti 5					3'600	3'600	3'600	3'600		500	14'900
Entreprise/apprenti 6						3'600	3'600	3'600	3'600	500	14'900
Total	3'600	7'200	10'800	14'400	14'400	14'400	10'800	7'200	3'600	3'000	89'400

La Municipalité vous propose de soutenir un nouvel apprenti par année suivant ces modalités pendant la période de 6 ans concernée et demande donc un crédit de 90'000 francs.

#### 6.4 *Swiss design center*

Le Swiss design center, présent à Lausanne depuis le 1<sup>er</sup> février 2001, s'efforce de valoriser le savoir faire de notre région dans le domaine du design industriel, graphique ou web. Il opère en particulier comme pépinière de jeunes entreprises en phase de démarrage en leur proposant des surfaces de bureau, soit neuf locaux au total. La Ville de Lausanne a parrainé par le passé à hauteur de 4'000 francs par an ce centre, qui héberge aujourd'hui plusieurs jeunes sociétés en développement. Le Swiss design center bénéficie aussi du soutien de la CVCI, du Centre patronal, du Swiss design SA ainsi que de Lausanne Région, cette dernière à hauteur de 5'000 francs pour l'année 2005. L'expérience de SDC confirme un constat que la promotion économique de Lausanne Région a eu l'occasion de souligner par ailleurs. Les prix de location ont parfois un effet dissuasif pour des jeunes entrepreneurs qui peuvent ainsi devoir renoncer ou reporter le démarrage de leur projet d'entreprise. Le SDC propose ses locaux pour un loyer de 1'100 francs par mois, toutes taxes comprises, pour des non start-ups, et pour 890 francs par mois pour des start-ups. Les jeunes sociétés avec peu de moyens seraient disposées à payer des loyers de 500 francs par mois au maximum. Il est proposé que la Ville renouvelle son partenariat avec le Swiss design center en le transformant toutefois en soutien indirect envers les jeunes entreprises, ceci en prenant en charge une part du loyer. Cet appui contribuerait à consolider la viabilité du SDC tout en bénéficiant directement aux petites entreprises en démarrage. Ce soutien couvrirait deux parmi les neuf bureaux disponibles, pour une durée de 3 ans. La charge financière à imputer au fonds du développement durable serait ainsi de 2 x 400 francs par mois sur 3 ans, soit un total de 28'800 francs.

## 7. Réponse à diverses propositions issues de Quartiers 21

### 7.1 *Projet PA-ULVP2 : mettre en valeur la nature en ville*

La Municipalité a déjà évoqué dans le présent préavis les problèmes liés aux conditions-cadres, que ce soit dans le domaine de la propreté, du logement, du cadre de vie et de sa préservation par exemple. Une tendance importante, poussant les citoyens à quitter la ville est le ressenti de lieux de vie déshumanisés. Le projet 3'000 logements et diverses réflexions du PGA autour de la qualité de vie en ville, notamment dans le domaine des transports, se préoccupent de cette situation. Le PGA prévoit également le maintien ou le renforcement de diverses zones vertes en ville, notamment dans ce but. Un certain nombre de valorisations plus locales de la nature en ville sont également possibles et, conformément aux objectifs précédents, sou-

haitables. Le projet issu du groupe de consensus de Quartiers 21 vise à arboriser la Ville le mieux possible et propose comme objectifs :

1. mettre en réseau des espaces verts afin de garantir le déplacement de la faune et favoriser la bio-diversité;
2. jouer sur des séquences de plantations variées le long des cheminements en les différenciant en fonction des lieux et des altitudes, y compris par des arbres fruitiers;
3. favoriser les entretiens plus extensifs et donner plus d'espace afin que la végétation puisse s'exprimer dans la ville (planter des arbres le plus loin possible des façades);
4. favoriser les essences indigènes et éviter les espèces envahissantes (selon recommandation de l'OFEFP);
5. favoriser la bio-diversité;
6. développer des plantages dans des espaces résiduels ou rendus à la nature par la diminution de la largeur de la voirie;
7. s'inspirer des principes de gestion de l'environnement en ce qui concerne la perméabilisation des sols et des écosystèmes à établir.

#### 7.1.1 Problématique générale

À ce jour, FODOVI, Parcs et promenades et assainissement ont mis en application toute une série d'actions en faveur des réseaux écologiques en relation avec les missions de chaque service. Il faut rappeler que l'amélioration du réseau écologique se fait chaque fois que l'on peut l'appliquer et que normalement, tous les projets soupèsent les conséquences sur le milieu environnemental de la ville voire de la région. De tels projets liés à ce thème peuvent être envisagés dans le cadre de Quartiers 21.

En plus des parcs, promenades et zones vertes en tout genre, le service des Parcs et promenades gère une dizaine de milliers d'arbres d'avenues. Le choix des essences de ces arbres est déterminé par une série de critères.

Le service en question applique depuis 1991 la gestion et l'entretien des différents espaces verts de la Ville selon des principes développés en son sein. Il s'agit notamment d'augmenter la diversité et la richesse d'espaces verts dans la ville par une augmentation des surfaces extensives. Pour cela des plans d'entretien, une formation du personnel, une information de la population et un suivi scientifique de certaines parcelles sont notamment élaborés. Le service des Parcs et promenades tient compte des recommandations de l'OFEFP et plante les espèces indigènes ou remplace des plantes horticoles à moindre valeur écologique partout où cela est possible.

Depuis 1986, le service des Parcs et promenades a aménagé 5 parcelles de plantages localisées dans différents quartiers densément habités de la cité. Les plantages sont des ensembles de petits potagers communautaires mis à disposition des habitants des quartiers. Il s'agit de regagner du terrain pour le jardin dans la ville en installant des lopins potagers sur les parcelles libres en attente d'être construites ou encore sur des terrains interstitiels. Actuellement cela occupe au total une surface d'environ 6'700 m<sup>2</sup> et permet à près de 180 lausannois de disposer d'un petit lopin de terre à deux pas de chez eux. Plusieurs pistes de développement des plantages sont possibles. Diverses idées dans l'ensemble des quartiers de la Ville existent à l'état d'avant-projet.

### 7.1.2 Projets proposés

- a) Réalisation de mesures concrètes améliorant le maillage écologique, par exemple revitalisation de cours d'eau, passage de la petite faune au travers de maillages existants, densification de plantations existantes. La Municipalité propose d'affecter 300'000 francs à divers petits projets de ce type sur une période de 3 ans.
- b) Campagne de plantation d'espèces indigènes augmentant la diversité de la faune, notamment aidée par des interventions ciblées avec participation possible des habitants du quartier ou des classes d'école lors de la plantation. Le coût approximatif de ce genre d'opération varie entre 15 et 60'000 francs selon le lieu, l'importance du projet ainsi que la complexité. La Municipalité propose d'affecter 150'000 francs à divers projets de ce type ces trois prochaines années.
- c) Création de nouveaux plantages dans les quartiers d'habitation et sensibilisation de propriétaires voisins à adhérer à cette pratique sur leurs domaines. En fonction du lieu et de la complexité des travaux, le coût varie entre 30 et 60'000 francs par an. La Municipalité propose d'affecter 150'000 francs à des projets de ce type ces trois prochaines années.

Le règlement du développement durable permet déjà le financement d'un tel projet, aucune modification réglementaire n'est nécessaire.

### 7.2 *Projet PA-VEC-8 "Vie économique et culturelle : animation nocturne"*

L'objectif de dynamisation de la vie économique et culturelle dans les quartiers dépasse la question spécifique de l'animation nocturne. Il s'agit ici également d'améliorer les conditions d'exercice et de promotion de l'activité commerciale dans les quartiers.

Les sous-thèmes suivants sont recensés :

- Les horaires d'ouverture nocturnes des commerces.
- La gratuité des transports lors d'ouvertures nocturnes ou autres manifestations.
- Les mesures envisageables pour améliorer les conditions d'exercice et de promotion de l'activité commerciale.

#### 7.2.1 Position de la Municipalité

L'accord cadre entre les milieux commerçants lausannois et les syndicats répond à toutes les propositions en matière de nocturnes. Certes, trois nocturnes seront autorisées en décembre, mais le reste de l'année, c'est le samedi entre 17 et 18 heures qui a été privilégié.

Par contre, la réponse de la Municipalité à la motion Zamora étendra considérablement les possibilités d'ouverture des commerces de moins de 100 m<sup>2</sup> à vocation essentiellement alimentaire que ce soit le soir jusqu'à 22 heures ou le week-end.

En ce sens, la préoccupation évoquée trouve une réponse partiellement favorable.

La nouvelle communauté tarifaire implique que toute gratuité soit financée par une indemnisation négociée.

Quant au troisième thème, il sera englobé dans la réflexion annoncée pour mi-2006 avec effet en 2007 sur le marketing urbain, le tourisme et le city-manager. Dans cette optique, l'étude portera également sur le financement possible d'animations spécifiques des quartiers.

### *7.3 Projet VEC-9 "Vie économique : rassembler et diffuser les ressources et les informations"*

Objectif: Soutenir le rôle des commerçants de quartier et les valoriser en tant que relais de la vie de chacun.

Cette préoccupation sera également étudiée dans le cadre du projet de city-manager. Dans le cadre du septième volet de l'Agenda 21, à paraître au printemps 2006, la Municipalité étudiera la possibilité de faire davantage transiter des informations communales par le biais des commerces de quartier (affichage par exemple). Dans ce même cadre, lorsque des maisons de quartier ou des structures proches existent ou viendraient à exister, des informations ou des partenariats concernant les commerces du quartier pourraient être développés. Ce sujet sera repris, sous cet angle, dans le cadre de la septième partie de l'Agenda 21 dont le thème sera "Vivre ensemble, participation dans les quartiers et conclusion de l'Agenda 21".

## **8. Modification du règlement du fonds du développement durable**

Le volet économique du développement durable nécessite l'ajout de trois dispositions à l'article 1<sup>er</sup> A.

- y) des aides à la formation professionnelle de jeunes lausannois;
- z) des aides spécifiques à l'implantation d'entreprises sur le territoire lausannois;

## 9. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne*

vu le préavis N° 2005/53 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> septembre 2005;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

- 1) d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de développement durable dans le domaine économique;
- 2) de compléter le règlement du fonds du développement durable par l'article 1<sup>er</sup> A, lettres :
  - y) des aides à la formation professionnelle de jeunes lausannois;
  - z) des aides spécifiques à l'implantation d'entreprises sur le territoire lausannois;
- 3) d'approuver le prélèvement des crédits suivants sur le fonds du développement durable
  - 80'000 francs pour le marketing urbain;
  - 300'000 francs pour la Fondation pour l'innovation technologique (FIT);
  - 500'000 francs destinés à l'implantation d'entreprises sur le territoire lausannois;
  - 400'000 francs pour le projet préapprentissage;
  - 90'000 francs pour le partenariat Ville de Lausanne – SIC pour l'encouragement à la formation professionnelle;
  - 28'800 francs pour le projet Swiss Design Center;
  - 600'000 francs pour le projet mettre en valeur la nature en ville;
- 4) d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion Bourquin concernant le marketing urbain.

**Au nom de la Municipalité :**

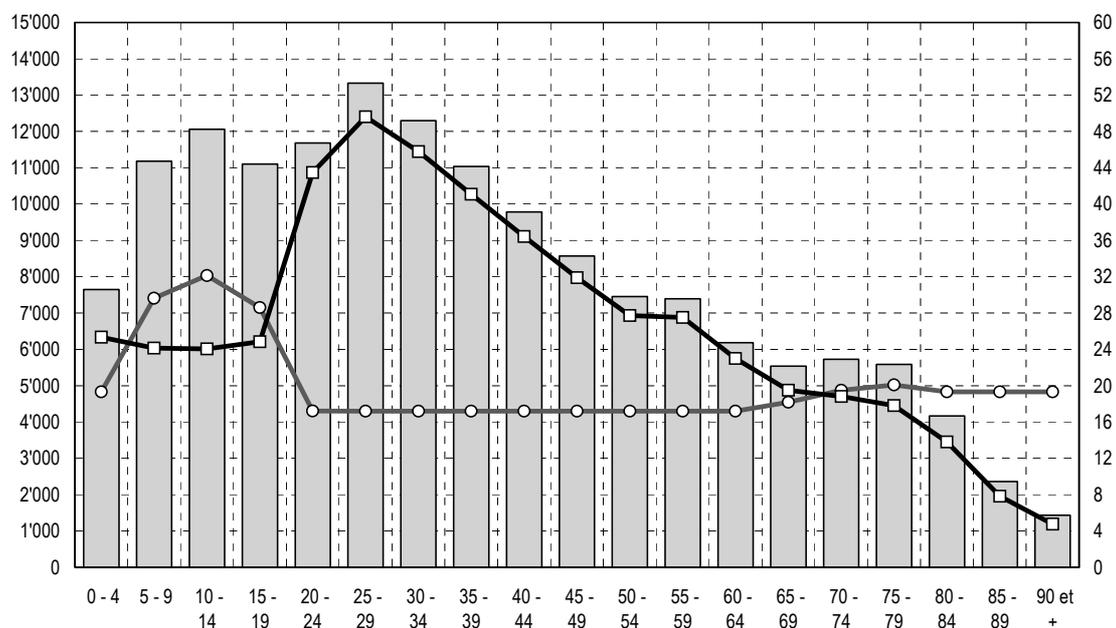
Le syndic :

*Daniel Brélaz*

Le secrétaire :

*François Pasche*

Annexe 1

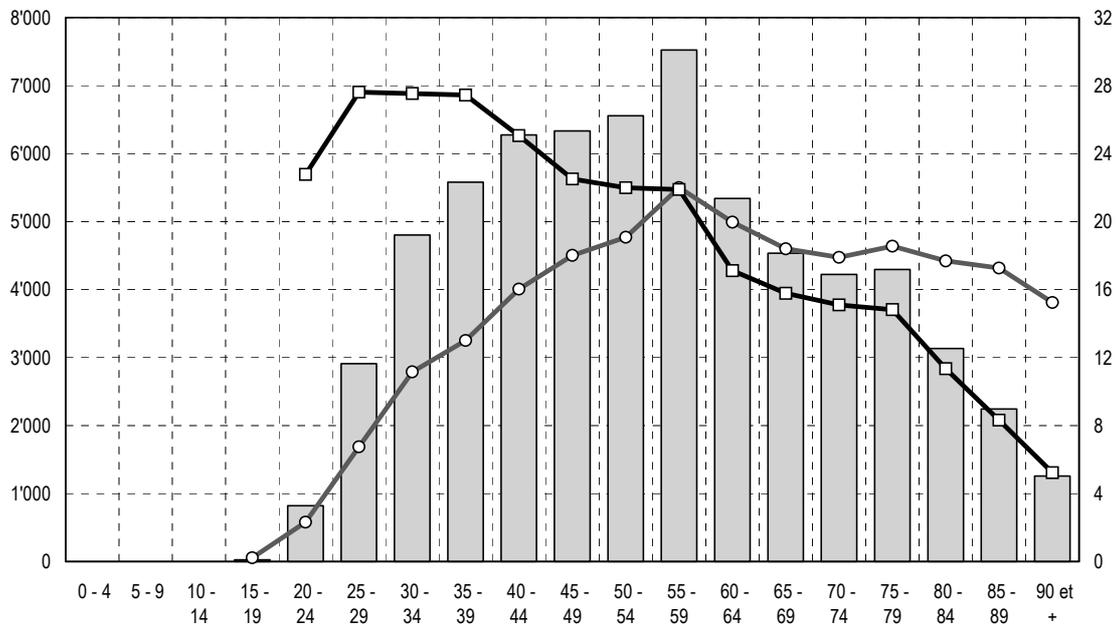


Source : Comptes de l'exercice de la Ville de Lausanne 2003 et Contrôle des habitants, calculs propres

Estimation des coûts nets par habitant et par classe d'âge  
d'après la classification fonctionnelle des comptes, et habitants à Lausanne, en 2003

barres : total des charges par classe d'âge, en millions de francs, échelle de droite  
 courbe en gris avec cercles : charges par habitant de chaque classe d'âge, en francs, échelle de gauche  
 courbe en noir avec carrés : nombre d'habitants de chaque classe d'âge, échelle de gauche

## Annexe 2



Sources : Fichiers SICC / ACI 2001, calculs propres

Impôts sur le revenu et la fortune par habitant et par classe d'âge,  
et nombre de contribuables à Lausanne, en 2001

*barres : total des impôts sur le revenu et la fortune par classe d'âge, en millions de francs, échelle de droite*  
*courbe en gris avec cercles : impôts sur le revenu et la fortune par habitant des classes d'âge, en francs, échelle de gauche*  
*courbe en noir avec carrés : nombre de contribuables de chaque classe d'âge, échelle de gauche*

Annexe 3

Source : Fichiers SICC / ACI 2001, calculs propres

Rendement fiscal brut du territoire urbain de Lausanne, en francs par m<sup>2</sup>, en 2001

